

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité

Avis public est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé en vue de l'adoption du Règlement *numéro 2022-332*, Règlement aux fins de modifier le règlement # 2020-314 concernant l'utilisation de l'écocentre.

QUE Le projet de Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30.

Que ledit projet de règlement sera présenté pour adoption, à la séance ordinaire du conseil municipal le 6 juin 2022, à 20 h, à la salle du conseil municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 4^{ième} jour de mai deux mille vingt-deux.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale & greffière-trésorière